



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA MARCHE BERRICHONNE

8 Rue Jean Marien Messant
36140 AIGURANDE

Tél: 02.54.06.37.33 - Fax 02.54.06.41.00

E.Mail: contact@ccmarcheberrichonne.fr

Aigurande - La Buxerette - Crevant - Crozon sur Vauvre - Lourdoueix
St Michel - Montchevrier - Orsennes - St Denis de Jouhet - St Plantaire

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CROZON SUR VAUVRE, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pascal COURTAUD, Président.

Etaient présents: MM. COURTAUD, DEGAY, PIROT, GARRY, MAILLIEN, BRETAUD, DAUDON, MITATY, BROUILLARD, GRANDHOMME, PATRAUD, BRE, SIMON, PERRIN, ROBERT, CALAME, DEGUET, LABAYE, Mmes LAURIEN, GOUNEAU-MIRAUX, TRIBET, BIDEAUX, MONGIS-CARRION, PERICAT conseillers communautaires.

Etaient absents: M. SOHIER (excusé), JACOB (excusé), ALLELY (excusé), Mme DENIS (excusée).

M. SOHIER excusé a donné pouvoir à M. DEGAY et M. JACOB excusé a donné pouvoir à M. GARRY.

Date de convocation: 26 mars 2019

COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des recettes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes "Centre de Santé", "Zone d'Activités" et "Ordures Ménagères".
- **DECLARE** que ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Jean Michel DEGAY, donne acte de la présentation faite des comptes administratifs.

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs, et adopte les comptes administratifs à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif 2018 approuvé ce même jour:

-excédent de fonctionnement cumulé: 226 364,78

-déficit d'investissement cumulé: 1 000,96

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant:

Déficit d'investissement cumulé: 1 000,96

+dépenses restant à réaliser: 240 479,80

-recettes restant à recouvrer: 136 278,00

105 202,76

Le Conseil communautaire, décide d'affecter comme suit, le résultat cumulé de fonctionnement.

1068 - financement de la section d'investissement:	105 202,76
002 - Report en section de fonctionnement:	<u>121 162,02</u>
	226 364,78

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 - BUDGET ZONE D'ACTIVITES

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif 2018 approuvé ce même jour:

-déficit de fonctionnement cumulé: 73 720,43

-excédent d'investissement cumulé: 3 811,44

Le Conseil communautaire, décide le report de l'excédent en investissement et le contenu de cette décision sera repris dans le Budget Primitif 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 - BUDGET ORDURES MENAGERES

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat.

Vu les résultats figurant au Compte Administratif 2018 approuvé ce même jour:

-excédent d'exploitation cumulé: 132 881,80

-déficit d'investissement cumulé: 145 148,16

Le Conseil communautaire, décide le report des résultats en fonctionnement et investissement. Le contenu de cette décision sera repris dans le Budget Primitif 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 - BUDGET CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif 2018 approuvé ce même jour:

-déficit de fonctionnement cumulé: 52 531,00

Le Conseil communautaire, décide le report de l'excédent en fonctionnement, le contenu de cette décision sera repris dans le Budget Primitif 2019.

BUDGETS PRIMITIFS 2019

Les budgets primitifs 2019 de la Communauté, budget principal et budgets annexes "Zones d'activités", "ordures ménagères" et « Centre de Santé » sont adoptés à l'unanimité.

Le budget principal s'élève à 1 459 341,02 € en dépenses et recettes de fonctionnement. Il dégage un autofinancement de 218 315 € contribuant au financement de l'investissement qui s'élève à 2 925 477,76€.

Le budget annexe "zones d'activités" s'équilibre à 291 425,88 € en fonctionnement et à 218 476,89€ en investissement.

Le budget annexe "ordures ménagères" s'équilibre à 825 181,80 € en fonctionnement et à 422 006,00 € en investissement.

Le budget annexe "Centre de Santé" s'équilibre à 334 000,00 € en fonctionnement.

(VOIR NOTE DE SYNTHESE)

TAXES D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 :

-Taxe d'Habitation	3,00
-Taxe Foncière	2,08
-Taxe Foncière (non bâti)	5,70
-Cotisation Foncière d'entreprise	2,54

MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS

Dans le cadre de la démarche des territoires à énergie positive pour la croissance verte, Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire l'acquisition de composteurs et propose qu'ils soient mis à disposition des usagers. Il propose que ces composteurs soient mis à disposition des foyers qui en feront la demande en échange de la signature d'une convention et du paiement d'une somme forfaitaire.

Il convient, pour ce faire, d'établir une convention de mise à disposition.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de mise à disposition de composteurs auprès des foyers le souhaitant et adopte le projet de convention présenté.

- **FIXE** le prix de cette mise à disposition à :

⇒ 20 € pour les composteurs de 445 litres

⇒ 30 € pour les composteurs de 520 litres